



**Ligue
de Tennis de Table**

Pays de la Loire

**REGLEMENT
FINALE REGIONALE
PAR CLASSEMENTS**

SOMMAIRE

1. QUALIFICATION DEPARTEMENTALE
2. TRANSMISSION DES RESULTATS
3. ORGANISATION SPORTIVE
 - a. ENGAGEMENT
 - b. FORMULE DE LA COMPETITION
4. QUOTAS NATIONAUX

Finales Régionales par Classements

1- QUALIFICATION DEPARTEMENTALE

Seul(e)s les joueurs et joueuses ayant participé à la phase départementale pourront jouer la phase régionale qualificative pour la phase nationale.

Pour une bonne homogénéisation de la phase régionale, il est conseillé que les inscriptions départementales soient ouvertes à l'ensemble des licencié(e)s correspondants aux différents tableaux. (à partir des benjamins)

Pour les joueurs et joueuses ne participant pas au Critérium fédéral, un droit d'engagement sera versé au comité.

De plus, la formule de la compétition doit être identique de la phase départementale à la phase nationale c'est-à-dire poules de 3 avec un barrage 2^{ème} et 3^{ème}, le gagnant rencontrant un 1^{er} de poule puis un tableau à élimination directe en sachant que selon les quotas de qualifié(e)s à la phase régionale, un classement intégral de 1 à 16 voire plus pour les messieurs et de 1 à 8 voire plus pour les dames sera nécessaire.

Dans la mesure du possible, 2 joueurs du même club ne doivent ni être dans la même poule, ni se rencontrer lors du barrage 2-3.

Selon les nombre d'engagés, faire la compétition départementale sur 2 jours avec 4 tableaux par journée.

Le samedi : H 12+ F 12 et H 15 + F 9

Le dimanche : H 8 + F 7 et H 10 + F5

2- TRANSMISSION DES RESULTATS

Les comités ont l'obligation de remonter les résultats des phases départementales sur le fichier Excel avec un onglet par tableau, issu de SPID.

Ce fichier devra parvenir au Responsable de l'épreuve régionale 48h après la phase départementale.

Dans la mesure du possible, les Responsables départementaux de cette compétition devront demander aux qualifié(e)s de la phase départementale si ils ou elles désirent jouer à la phase régionale.

Ce fichier est joint au présent règlement.

3- ORGANISATION SPORTIVE DE L'EPREUVE REGIONALE

La phase régionale est qualificative pour la phase nationale.

A l'issue de l'échelon départemental, les quotas de qualifié(e)s à l'échelon régional sont déterminés en fonction du nombre de joueurs ou joueuses ayant participé à la phase départementale.

Finales Régionales par Classements

a. INSCRIPTION DES TITULAIRES

A l'issue de toutes les phases départementales :

- Pour les tableaux féminins : 24 joueuses seront qualifiées pour l'échelon régional
- Pour les tableaux masculins : 48 joueurs seront qualifiés pour l'échelon régional

La liste des joueurs ou joueuses qualifié(e)s sera publiée sur le site de la Ligue.

Chaque joueur ou joueuse devra s'inscrire par le lien notifié sur le site de la Ligue jusqu'à la date limite indiquée sur les modalités de la compétition.

L'inscription sera finalisée avec le paiement de 8 euros par carte bancaire via le site « engagement sport ».

b. INSCRIPTION DES REMPLACANTS

Dès la date limite passée pour les titulaires, la liste des remplaçant(e)s sera publiée sur le site de la Ligue et les remplaçant(e)s pourront s'inscrire par le lien notifié sur le site de la Ligue jusqu'à la date limite indiquée sur les modalités de la compétition. Si les remplaçant(e)s prévu(e)s n'ont pas finalisé leur inscription, les joueur (se)s suivant seront prévenu(e)s par le biais de l'adresse mail de leur correspondant de club.

Si un titulaire venait à s'inscrire après la date limite de son statut, la priorité sera donnée au remplaçant(e) convoqué(e).

c. FORMULE DE LA COMPETITION

La Phase Régionale se déroulera sur 2 journées :

Samedi

- tableau H12 : joueurs classés entre 1100 et 1299 points
- tableau F9 : joueuses classées entre 800 et 999 points
- tableau H15 : joueurs classés entre 1300 et 1599 points
- tableau F12 : joueuses classées entre 1000 et 1299 points

Dimanche

- tableau H 8 : joueurs classés entre 500 et 899 points
- tableau F5 : joueuses classées entre 500 et 599 points
- tableau H10 : joueurs classés entre 900 et 1099 points
- tableau F7 : joueuses classées entre 600 et 799 points

Les horaires seront indiqués sur les modalités de la compétition.

Finales Régionales par Classements

Pour les tableaux féminins :

- Les 24 joueuses qualifiées seront réparties en 8 poules de 3, respectant le serpent selon les points classements (2^{ème} phase) mais en évitant que 2 joueuses du même comité se trouvent dans la même poule.
- Si un tableau féminin est incomplet, 1 poule de 4 sera préférée à 2 poules de 2 avec 3 qualifiées sur la poule (la 4^{ème} sera éliminée).
- Pour le tirage au sort, les barrages se feront entre les 2èmes et 3èmes de poules, les gagnantes rencontrant les 1eres de poules.
- Les parties de classement seront jouées en fonction des quotas de qualifiées pour la phase nationale.

Pour les tableaux masculins :

- Les 48 joueurs qualifiés seront répartis en 16 poules de 3, respectant le serpent selon les points classements (2^{ème} phase) mais en évitant que 2 joueurs du même comité se trouvent dans la même poule.
- Pour le tirage au sort, les barrages se feront entre les 2èmes et 3èmes de poules, les gagnants rencontrant les 1ers de poules.
- Les parties de classement seront jouées en fonction des quotas de qualifiés pour la phase nationale.

La compétition se déroulera avec des balles blanches plastiques fournies par la Ligue.

Récompenses

Les 4 premiers et premières de chaque tableau seront récompensés.

4- QUOTAS PHASE NATIONALE

A l'issue de la compétition régionale, les qualifié(e)s ainsi que les remplaçant(e)s devront être en mesure de se positionner pour jouer ou non à la phase nationale.

La liste des titulaires et des remplaçant(e)s sera transmise aux instances fédérales qui enverront la convocation pour les finales fédérales par mail à chaque participant(e).

Les quotas pour la phase Nationale seront affichés lors de la Finales Régionale.

**Responsable de la Finale Régionale par Classements
de la Ligue des Pays de la Loire :**

Françoise DREYER sportive@pdltt.org